

Image not found or type unknown



Surendettement et donation manuelle

Par **Fany95**, le **01/03/2018** à **11:33**

Bonjour, je suis en plan de surendettement depuis 2015. J'ai eu le droit à un plan de redressement personnel avec donc un effacement de dettes acté par le tribunal en janvier 2017. Toutes les dettes ont été passées à perte . Je viens de recevoir une donation manuelle de la part de mon père est ce que la banque a le droit de « mettre la main dessus? » (la banque étant un des créanciers) . Merci de vos réponses .